RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



DOCTORAT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-7, L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6;

Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1,

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2015 portant accréditation de l'école doctorale ;

Vu les pièces justificatives produites par Monsieur David MIGNON, né le 30 mars 1972, à Brest en vue de son inscription en doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le **20 décembre 2017**, une thèse portant sur le sujet suivant : **Computational protein design: un outil pour l'ingénierie des protéines et la biologie synthétique** préparée au sein de l'école doctorale **Interfaces : approches interdisciplinaires, fondements, applications et innovation** devant un jury présidé par M. Jean François GIBRAT et composé de M. Thomas SIMONSON, M. Yves Henri SANEJOUAND, M. Alain DENISE, Mme Sophie BARBE, M. Julien BIGOT ;

Vu la délibération du jury :

Le diplôme de **DOCTORAT** en **biologie** préparé **à l'École polytechnique** est délivré à **Monsieur David MIGNON** au titre de l'année universitaire 2017-2018

et confère le grade de docteur,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 22 mars 2018,

Le titulaire

Le président de l'Université Paris Saclay

Le recteur d'académie, chancelier des universités







Numéro du diplôme : 2017SACLX089